

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2015

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	10/12/2015
Date d'affichage de la convocation	10/12/2015

**PRESENTS** : M. CHARBONNEAU, Mme GENDREAU, M. BRANGER, M. MORIN, Mme ECLERCY, M. PICHON, Mme VAUTRAY, M. LEPINE, Mme POIROT, M. JEANNET, Mme NICOLAS, M. PODOU, Mme BOUSSETON, Mme MARBEUF, Mme BERTRAND, M. CHOLLET, Mme D'ARGENT, M. ROUDEAU, Mme ROBBA.

**POUVOIRS** : Mme BOULENGER en faveur de Mme GENDREAU, M. MONROUSSEAU en faveur de M. PICHON.

**ABSENTS-EXCUSES** : M. RIFFAUD, M. BOURDOIS.

-----  
Mme BOUSSETON est élue secrétaire de séance.

-----  
*M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015 au vote des élus.  
Le conseil l'adopte à l'unanimité.*

*M. le Maire demande au conseil d'approuver le retrait du point n°6 – Modification du tableau des emplois permanents de la Commune et de l'Abattoir de Ruffec – de l'ordre du jour de la présente séance.  
Le conseil accepte à l'unanimité.*

*M. le Maire indique que deux projets de délibération sont soumis sur table à l'assemblée.  
Il s'agit de :*

- *La décision modificative n°2 au BP 2015 de la Régie Autonome des Abattoirs*
- *Versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe de l'Abattoir*

*Le conseil municipal accepte d'examiner ces projets de délibération.*

2015.12.01

## **CESSATION DES ACTIVITES DE SERVICE PUBLIC D'ABATTAGE AU SEIN DE L'ABATTOIR MUNICIPAL AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016**

La commune de Ruffec exploite un abattoir multi espèces en régie directe depuis les années 1960.

Le Conseil Municipal a toujours été profondément attaché à la préservation et au développement de cet outil qui représente un poids économique et social important sur le bassin d'emploi.

Pour mémoire, le centre d'abattage a réalisé un tonnage de 8 900 tonnes en 2014, il emploie, actuellement, 30 salariés dont 5 titulaires de la fonction publique territoriale et 25 agents contractuels de droit public.

Malgré l'arrivée en décembre 2013 d'un nouvel usager (5 200 tonnes de porcs), l'abattoir se trouve confronté à une concurrence accrue dans un marché de la viande en pleine mutation. Face à cette nouvelle donne, le Conseil Municipal a souhaité moderniser le mode de gestion de son abattoir, en confiant la gestion de l'outil à une Société d'Economie Mixte à Opération Particulière (SEMOP) dans le cadre d'une délégation de service public.

Au terme de la procédure lancée le 28 septembre 2015, aucun opérateur n'a répondu à l'appel d'offre.

Par conséquent le conseil municipal a, dans sa séance du 30 novembre 2015, décidé d'une augmentation immédiate des tarifs applicables au sein de l'Abattoir afin d'entreprendre la résorption du déficit.

Suite à cette augmentation tarifaire l'un des principaux usagers a notifié par courrier son départ de l'abattoir au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La baisse de tonnage de plus de 50 % en découlant justifie, à elle seule, l'arrêt du service public d'abattage à cette même date.

Un deuxième usager a également fait part de son départ imminent.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil que, depuis 2009, la Chambre Régionale des Comptes est saisie chaque année par le Préfet de la Charente pour absence d'équilibre réel du budget primitif de la Régie Autonome de l'Abattoir de Ruffec.

Dans son dernier avis rendu le 03 juillet 2015, dont le Conseil a pris acte par délibération n°2015.07.03 en date du 15 juillet 2015, la Chambre Régionale des Comptes considérait : *« qu'une diminution des charges d'exploitation de la régie ne [paraissait] pas raisonnablement envisageable ; qu'en produits d'exploitation, seul un relèvement tarifaire suffisant serait de nature à résorber le déficit d'exploitation »*.

Dans ce même avis, la Chambre Régionale des Comptes demandait à la commune : *« la mise en place à sa plus proche délibération d'une augmentation tarifaire permettant de générer 1.511.282,35 Euros de recettes supplémentaires nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement [...] ; qu'à défaut, [elle arrête] l'exploitation de l'abattoir sous la forme juridique actuelle d'une régie et [qu'elle confie] cette exploitation à une autre structure juridique associant suffisamment d'acteurs publics et privés [...] »*. Elle a dans le même temps demandé au Préfet de la Charente de régler d'office et de rendre exécutoire le budget tel que proposé par elle.

L'arrêt du service public d'abattage aura pour conséquence la fin de la régie autonome de l'Abattoir avec la suppression des emplois qui y sont attachés.

Tout est actuellement mis en œuvre pour rechercher des solutions pour chaque agent concerné par les suppressions de postes.

Les 5 agents titulaires, si aucune possibilité de reclassement n'est trouvée, seront maintenus en surnombre pendant un an.

Au vu de ces éléments il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cessation d'activité du service public d'abattage au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Monsieur le Maire donne lecture du dossier de presse « fermeture de l'abattoir de Ruffec – chronologie des faits » distribué aux conseillers. Ce dossier est constitué de courriers, délibérations, courriers électroniques, comptes rendus de réunion. Ce dossier retrace tout ce qui a été fait depuis l'étude de faisabilité de la création d'une SEMop, début de l'année 2015. Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier qui lui a été adressé par la SA Jean LEVESQUES. La société demande une prolongation de l'activité d'abattage de 3 mois afin d'avoir le temps de trouver une nouvelle solution.*

*M. ROUDEAU s'insurge des propos tenus contre le Maire.*

*Monsieur le Maire précise qu'il sera impossible de continuer l'abattage 3 mois supplémentaires, car l'abattoir va perdre l'agrément de la Préfecture.*

*Mme POIROT se dit gênée par les propos tenus dans ce courrier, comme si l'usager découvrait les problèmes que rencontre l'Abattoir.*

*M. BRANGER affirme que les usagers sont informés des problèmes depuis longtemps.*

*Monsieur le Maire précise que même si la SEMop avait été créée, la Ville aurait conservé la dette.*

*M. POUDOU indique que la commune a fait son maximum pour sauver l'Abattoir mais que malheureusement il faut prononcer cette cessation d'activité.*

*M. MORIN souhaite réagir suite aux informations diffusées sur France 3, ce soir. Il précise bien que malgré ce qui a pu être dit durant ce reportage, le service des Ressources Humaines ainsi que lui-même, continueront à poursuivre les investigations pour aider les agents à retrouver une situation professionnelle. La forme de l'aide proposée aux agents ne sera peut-être pas celle demandée par les représentants du personnel, mais élu et service seront présents. Il ne peut pas entendre que la Collectivité ne fait rien pour les agents licenciés suite à la cessation d'activité, et trouve cela scandaleux.*

*M. BRANGER souligne que pour sécuriser les lieux, une société de gardiennage va intervenir à partir du 24 décembre 2015.*

*Monsieur le Maire souhaite effectuer un vote concernant la demande de la Société Jean LEVESQUES, pour prolonger l'activité d'abattage pendant 3 mois.*

**Le Conseil vote à l'unanimité contre cette demande de prolongation d'activité d'abattage.**

*Le vote concernant la cessation d'activité s'effectue à bulletin secret :*

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité.**

## **2015.12.02**

### **VENTE DU VEHICULE CITROEN ZX 7459 ST 16 AU GARAGE VIENNE SUD AUTOMOBILES**

M. BRANGER informe le Conseil de la reprise du véhicule Citroën ZX, devenu inutilisable, par le garage Vienne Sud Automobiles pour un montant de 188,76 €.

Cette reprise est consécutive à la location longue durée d'une C3 en remplacement de la ZX.

Afin de pouvoir procéder à l'opération de reprise, le conseil doit délibérer afin d'autoriser la vente de l'ancien véhicule.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

## **2015.12.03**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FCPE RUFFEC**

M. BRANGER informe le Conseil de la demande de subvention exceptionnelle formulée par la FCPE pour l'acquisition de dictionnaire aux enfants de CE2 du groupe scolaire Méningaud (année scolaire 2015-2016).

Le montant de la subvention demandée est de 225 € représentant 1 dictionnaire pour chacun des 30 élèves de CE2.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité.**

**2015.12.04**

## **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION QUARTIER DE LA CHAINE**

M. BRANGER informe le conseil de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Quartier de la Chaîne pour la participation au spectacle pour les enfants suite à un désistement de dernière minute d'Anim'Ruffec.

Le montant de la subvention demandée est de 150 €.

*Monsieur le Maire précise que l'équipe d'Anim'Ruffec n'a pas pu assurer le spectacle, et que par conséquent l'association a fait appel à une compagnie de spectacle.*

**Le conseil municipal adopte à la majorité :**

- **20 POUR**
- **1 ABSTENTION (Mme VAUTRAY)**

Mme MARBEUF souligne que la décoration de la place de la Mairie est magnifique.

M. PICHON précise que ce sont les agents des services techniques, Espaces Verts qui ont réalisés cette décoration.

**2015.12.05**

## **DECISION MODIFICATIVE N°6 AU BP 2015 DE LA COMMUNE**

M. BRANGER Informe le Conseil de la nécessité de modifier les crédits initialement inscrits au BP 2015 de la commune afin de prendre en compte des éléments nouveaux et réajuster certaines imputations budgétaires.

La présente décision modificative se présente de la manière suivante :

Fonctionnement :

Recettes :

-compte 7325 « Fonds de péréquation des ressources intercommunale et communales » + 18 000 € suite à la notification du montant du FPIC de 42 849 €,

Soit un total de recettes nouvelles de 18 000 €

Dépense :

-compte 61522 « Entretien de bâtiments » + 5925 € (raccordement Wifi tribunal, corniche rue F Albert, blocs secours mairie, cellule porte marché),

-compte 61551 « Entretien matériel roulant » +7 500 €,

-compte 61558 « Entretien autres biens mobiliers» +4 200 € pour les réparations des bornes incendie avenue Célestin Sieur, rue Claude Bernard et Rue Saint André,

-compte 6574 « Subvention aux associations » +375 € (FCPE et Quartier de la Chaîne),

Soit un total de dépenses nouvelles de 18 000 €

Investissement :

Dépense :

-compte 10223 « TLE » + 1200 € pour le reversement de la TLE à M.Ferrant suite à dégrèvement,  
-compte 2315 « Travaux » opération pont de Tivoli – 1200 € reprise de crédits pour équilibre.

Soit un total de dépenses nouvelles nul.

*Mme BERTRAND demande des précisions concernant la « TLE » de M. FERRANT.  
M. LEPINE lui indique qu'il n'a pas les éléments pour lui répondre immédiatement.*

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**2015.12.06**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE RUFFEC**

Dans le cadre de la cessation de l'activité d'abattage de l'abattoir municipal de Ruffec, Monsieur le Maire indique que les contrats à durée déterminée arrivant à échéance au 18 décembre 2015 et au 31 décembre 2015, ne seront pas renouvelés (9 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe).

Par ailleurs, la fermeture de la structure entraîne la suppression des postes occupés par les titulaires et les agents en contrat à durée indéterminée.

Le reclassement de ces agents étant impossible au 31 décembre 2015, les 5 agents titulaires (1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, 2 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe) vont être placés en surnombre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une période d'un an, à l'issue de laquelle ils seront placés auprès du Centre de Gestion si aucune possibilité de reclassement n'a pu être trouvée dans l'année.

Pour ce qui concerne les 7 agents en contrat à durée indéterminée (1 agent de maîtrise, 6 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe), leur reclassement étant également impossible, ils seront licenciés au 31 décembre 2015.

Il est à noter que les contrats à durée déterminée qui s'achèvent au 20 janvier 2016 et au 30 avril 2016 (8 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe), figurent au tableau des emplois permanents de la commune jusqu'à leur suppression effective.

En effet, la cessation de l'activité d'abattage de l'abattoir municipal de Ruffec entraîne la clôture du budget annexe de l'abattoir et, par voie de conséquence, toutes les dépenses qui interviendront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 relèveront du budget de la commune.

Dans ce cadre, il convient de modifier le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**L'avis du Comité Technique n'ayant pas été recueilli lors de sa séance du 16 décembre 2015, cette délibération est reportée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal en date du 28 décembre 2015.**

2015.12.07

## MODIFICATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES POUR L'ANNEE 2016

M. MORIN rappelle au conseil municipal que les ratios « promus-promouvables », relatifs aux avancements de grade dont peuvent bénéficier les agents, ont été fixés par délibération du 12 juillet 2015.

Or, il convient de mettre à jour ce tableau des ratios promus-promouvables et ainsi de fixer, pour l'année 2016, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade de la commune et de l'abattoir :

Filière	Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio %
Administrative	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Attaché	100
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Adjoint adm ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	Rédacteur	100
	Adjoint adm. ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint adm ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Adjoint adm de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint adm ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Adjoint adm de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint adm de 1 <sup>ère</sup> classe	100
Technique	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Agent de maîtrise principal	Technicien	100
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
	Adjoint technique ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de maîtrise	100
	Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	100

La présente délibération a pour objet d'approuver les modifications des ratios « promus-promouvables » relatifs aux avancements de grade.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**2015.12.08**

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT NON TITULAIRE A TEMPS NON-COMPLET – 28 H POUR REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN FONCTIONNAIRE AU SEIN DU SERVICE COMMUNICATION DE LA COMMUNE DE RUFFEC**

M. MORIN rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération adoptée en séance le 27 juin 2015 relative à la création d'un poste d'agent non titulaire à temps non complet pour pallier l'absence d'un fonctionnaire temporairement absent au sein du service communication.

Il rappelle également la délibération en date du 29 mai 2013 adoptant l'augmentation du temps de travail de ce remplacement à 28 heures (au lieu de 21 heures), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, afin de faire face à un accroissement d'activités, notamment lié à la mise en place d'une nouvelle version du bulletin municipal.

M. MORIN ajoute que l'agent du service communication renouvelle son congé parental du 7 janvier 2016 au 25 février 2016.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prolonger la période de remplacement jusqu'au 25 février 2016.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**2015.12.09**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2015 DE LA REGIE AUTONOME DES ABATTOIRS DE RUFFEC**

M. BRANGER informe l'assemblée que la cessation d'activité de la régie autonome des abattoirs de Ruffec au 31 décembre 2015 va entraîner le paiement d'indemnités ainsi qu'un complément de rémunération.

Il est donc nécessaire de rajouter des crédits au compte 6411 « salaires, appointements ».

Une recette supplémentaire d'un montant équivalent sera inscrite au budget afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour ces modifications budgétaires.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**2015.12.10**

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DE L'ABATTOIR**

M. BRANGER informe le Conseil que pour faire face au paiement des salaires de décembre de l'abattoir et du besoin de trésorerie en découlant, la commune n'a pas d'autre alternative que d'accorder le versement d'une subvention d'exploitation à l'abattoir d'un montant de 110 000€.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

## **Compte-rendu des arrêtés du maire pris par délégation du conseil municipal au titre de l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*M. Le Maire présente les arrêtés aux membres du conseil.*

### **Questions diverses**

- M. PICHON informe que le Pont de Tivoli est ouvert à la circulation. La pose de la résine s'effectuera au premier ou au second trimestre 2016.  
Les travaux aux Ormeaux seront finis fin janvier.
- M. BRANGER informe qu'une seconde réunion concernant les attributions de compensations a eu lieu, et que le rapport concernant les attributions de compensations de la CLECT a été soumis au vote. Il y a lieu de voter pour l'une des trois propositions, A (répartitions des charges transférées au prorata de la population), B (reprend la répartition des charges transférées en fonction du montant payé par les communes précédemment) ou C (les charges transférées au maximum). Il en ressort que la proposition A a été retenue à la majorité. Pour que cette proposition soit adoptée, il faut que chaque Commune vote à l'unanimité cette proposition.

La séance est levée à 21h00